

Image not found or type unknown



## Aménagement des combles et droit de passage

Par **Myrtila**, le **23/03/2015** à **20:49**

Bonjour à tous,

Je suis en phase d'achat d'un appartement au premier et dernier étage d'un petit immeuble de quatre logements symétriques. Au-dessus des deux appartements du premier étage il y a un grenier dont je joins un schéma.

Image not found or type unknown



Le 1 est celui attribué à l'appartement que j'achète, et les 2 et 3 appartiennent au même propriétaire. On souhaiterait donc les acheter aussi. Mais le 4 appartient à l'autre appartement du deuxième étage, et le propriétaire ne semble que très peu enclin à le laisser.

Ma question est : Puis-je cloisonner mon L(greniers 1/2/3) tant que le voisin n'a pas d'accès direct à son grenier?

Sachant que pour l'heure, il n'existe aucun droit de passage notifié où que ce soit, ni de règlement de copropriété. Seul un vieux document de répartition existe, destinant à chaque appartement un quart du grenier.

Par **cege72**, le **24/09/2015** à **10:25**

bonjour

je suis dans la même problématique : comment accéder à des combles communs.

mais pour moi il n'y a pas de copropriété, ce sont des maisons individuelles mais dont il y a un seul accès via la maison en pignon.

Je ne pense pas qu'il y ai droit de passage, donc pouvons-nous cloisonner ou refuser le droit à un voisin d'aller dans ses combles

si quelqu'un a la réponse par a+b. merci